



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

01-04-2026

**9^e SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2026 à 11 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère

Sont absents : M. Luc Beauséjour, conseiller
M. Marc Landry, conseiller
M. Mark Elkes, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

26-123 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

- 3 Règlement 159-2026 - Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette - Adoption
- 4 Soumission numéro AP26-021 - Fauche de fossés 2026-2027 - Adjudication de contrat
- 5 Date et heure de la prochaine assemblée



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

01-04-2026

- 6 Période de questions
- 7 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3

26-124 - RÈGLEMENT 159-2026 - TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE - ADOPTION

Un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 30 mars 2026, sous le numéro 26-071. Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture. Ce règlement est adopté en raison des changements apportés par Hydro-Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 159-2026 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

26-125 - SOUMISSION NUMÉRO AP26-021 - FAUCHE DE FOSSÉS 2026-2027 - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux de fauche de fossés pour les étés 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 mars 2026, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Entreprises A. Ferland inc.	24 480,00 \$
2	9361-2612 Québec inc. Dauphin Multi-Services	60 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

01-04-2026

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP26-021, le contrat pour des travaux de fauche de fossés pour 2026 et 2027, à l'entreprise « **Les Entreprises A. Ferland inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **24 480,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 27 avril 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 33.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier